

Arrêté

Générale

colonial

**Arrêté n° 70-40/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 80/7°L du 30 décembre 1969 de la Chambre des Députés accordant à M. Gardoni Barthélemy un délai supplémentaire de deux ans, à compter du 26 octobre 1968, pour réaliser la mise en valeur d'une parcelle de terrain, sis à Djibouti, lot n° 4, du lotissement du boulevard Bonheure (T.F. 1084).**

n° 70-40/SG/CD

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
12 janvier 1970

Numéro JO  
n° 2 du 24/01/1970

Date du numéro  
24 janvier 1970

## TEXTE INTÉGRAL

Est rendus exécutoire la' délibération n° 80-7°L du\_30 décembre 1969 de la Chambre dès Députés du Territoire Français des Afars et des ISS8S accordant à M. Gardoni Barthélemy un délai supplémentaire de deux ans, à compter du 26 octobre 1968,pour réaliser la mise en valeur d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, lot n° 4 du lotissement du boulevard Bonheure, titre foncier n° 1084.